

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 janvier 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Sont absents : Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Madame Karo Poirier Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2015-01-12-001

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2014
- 0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2014
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2015 payables en janvier 2015
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2015
- 100-9 Emploi étudiant été 2015 – Demande de financement – Emploi d'été Canada 2015
- 100-10 Formation FQM – Rôles et responsabilités des élus

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Formation – Pompier 1 – Section 1 et 2 – 3 nouveaux pompiers volontaires
- 200-4 Formation des pompiers volontaires – Programme d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Réserve de gravier pour les citoyens de Bouchette
- 300-3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – 40 000\$ - Demande de versement

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Déjeuner Centraide

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2014
- 600-3 Petite école de rang - suivi
- 600-4 Panneaux de signalisation touristique – Alain Raymond

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Rénovation du Centre Quatre Saisons

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

M.B. 2015-01-12-002

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2014

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2014.

0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Notes au procès-verbal

Deux membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Un seul membre du conseil n'a pas encore déposé sa déclaration, soit le conseiller au siège numéro 1, Steve Lefebvre.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2015-01-12-003

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2014, pour un montant total de 5 901.55 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 décembre 2014 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2014

M.B. 2015-01-12-004

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2014 pour un montant total de 326 097.36 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014

M.B. 2015-01-12-005

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014 pour un montant de 24 858.85 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des comptes 2015 payables en janvier 2015

M.B. 2015-01-12-006

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes 2015 payables en janvier 2015 pour un montant total de 27 292.10\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2015

M.B. 2015-01-12-007

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants seront approuvés au budget de l'année 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2015 qui sera adopté par la municipalité de Bouchette ;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2015 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale ;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant ;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Le paiement de quote-part de la M.R.C. et d'entente intermunicipale;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2014-01-13-008 adoptée le 13 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Emploi étudiant été 2015 – Demande de financement – Emploi d'été Canada 2015

M.B. 2015-01-12-008

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyé par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2015 » pour la période estivale 2015 et ce, pour deux (2) étudiants dans le domaine de l'hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Formation FQM – Rôles et responsabilités des élus

Sujet à l'étude.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de décembre 2014.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

200-3 Formation – Pompier 1 – Section 1 et 2 – 3 nouveaux pompiers volontaires

M.B. 2015-01-12-009

Considérant la nomination de trois nouveaux pompiers volontaires lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

Considérant les obligations en matière de formation des pompiers volontaires;

Considérant la formation prévue pour 2015, s'intitule « Pompier 1 », section 1 et 2;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'inscription de trois pompiers volontaires à la formation Pompier 1, soit Charles Saumure, André Mathieu Lefebvre et Pascal Clément. Les frais relatifs à cette formation seront pris à même le budget 2015 et seront imputés au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454).

Adoptée à l'unanimité

200-4 Formation des pompiers volontaires – Programme d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique

M.B. 2015-01-12-010

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Bouchette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Bouchette prévoit la formation de trois (3) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRCVG en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Réserve de gravier pour les citoyens de Bouchette

M.B. 2015-01-12-011

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mettre à la disposition des citoyens du matériel (mélange de gravier-sable et calcium) utilisable pour sabler leur cour. Cette dépense sera imputée au poste «Gravier et sable » (02-320-00-620).

Adoptée à l'unanimité

300-3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – 40 000\$ - Demande de versement

M.B. 2015-01-12-012

Considérant la résolution M.B. 2014-02-03-035 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014, demandant une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal et ce, pour les travaux d'amélioration de la rue du Pont;

Considérant la résolution M.B. 2014-09-08-198 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2014, modifiant la demande de subvention et ce, pour des travaux sur la rue de la Côte;

Considérant la subvention maximale d'un montant de 40 000\$ consentie à la municipalité de Bouchette;

Considérant la résolution M.B. 2014-09-08-200 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 septembre 2014 et mandatant le service de génie municipal de la MRCVG pour la continuité des travaux pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Côte;

Considérant la résolution M.B. 2014-10-06-221 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 octobre 2014 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour des travaux de réfection de la chaussée de la rue de la Côte;

Considérant la résolution M.B. 2014-11-03-260 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 novembre 2014 concernant l'octroi d'un contrat de réfection de la chaussée de la rue de la Côte;

Considérant que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur cette rue pour un montant subventionné de 40 000\$;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue concernée dont la gestion incombe à la municipalité;

Considérant que le dossier de vérification relativement à cette subvention a été constitué par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter la demande de versement de la subvention relative à l'amélioration du réseau routier, soit la rue de la Côte, dont les travaux ont été exécutés par la firme « Michel Lacroix Construction inc. ».

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Déjeuner Centraide

M.B. 2015-01-12-013

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de tenir le déjeuner au profit de l'organisme Centraide le dimanche 8 mars 2015. Il est de plus résolu de débloquer des sommes d'argent pour les achats liés à l'organisation de cette activité. Ces dépenses seront imputées au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

Prix de présence lors du déjeuner Centraide

M.B. 2015-01-12-014

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une paire de billets pour un spectacle à la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau qui se tiendra à une date ultérieure au déjeuner Centraide. Ces billets seront offerts à un participant au déjeuner. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2014

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2014 sont déposées.

600-3 Petite école de rang – Suivi

Note au procès-verbal

Une demande de subvention pour ce projet a été déposée auprès de Tourisme Outaouais.

600-4 Panneaux de signalisation touristique – Alain Raymond

M.B. 2015-01-12-015

Considérant la résolution M.B. 2014-08-04-186 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 août 2014 concernant une demande d'installation de panneaux de signalisation de la part de monsieur Alain Raymond;

Considérant que cette demande consiste à installer des panneaux de direction pour le service de location de chalets appartenant au demandeur ou à une société numérique dont monsieur Raymond est actionnaire;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour amender leur décision formulée en août 2014;

Considérant la résolution M.B. 2012-07-03-187 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 juillet 2012;

Considérant les exigences déjà établies par la municipalité pour l'installation de panneaux de direction;

Considérant que la municipalité de Bouchette désire appliquer les mêmes exigences pour les panneaux concernés par cette demande que ceux déjà autorisés;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de permettre l'installation de panneaux de direction aux intersections suivantes, soient sur l'emprise municipale des chemins municipaux suivants :

Rue du Pont et chemin de la Rivière-Gatineau Nord
Chemin de la Rivière-Gatineau Nord et Montée 31 milles
Montée 31 milles et chemin Paul
Montée 31 milles et chemin du Lac-Caya
Montée 31 milles et chemin de l'Auberge
Chemin de l'Auberge et chemin du Lac-des-Pères
Chemin de l'Auberge et chemin Richard

Les conditions rattachées à cette autorisation sont :

- La municipalité fournira les poteaux nécessaires à l'installation des panneaux de direction.
- Le personnel de la municipalité procèdera à l'installation desdits poteaux ainsi que du panneau fourni par le demandeur.
- Le panneau devra respecter les critères de l'ATR en ce qui concerne entre autres les diagrammes standards, la couleur (bleu) et la grandeur (4 pieds de large).
- Une ébauche du panneau devra être présentée et approuvée par la direction générale de la municipalité.
- Des frais administratifs de 100\$ par panneau sont exigés et payables avant l'installation.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Pour les autres endroits demandés, soient aux entrées des chemins privés, la réglementation applicable aux enseignes et à l'affichage s'appliquera.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Rénovation du Centre Quatre Saisons

M.B. 2015-01-12-016

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de former un comité de travail relativement au projet de rénovation et d'agrandissement du pavillon du Centre Quatre Saisons. Ce comité sera formé du maire, Réjean Major, des conseillers, Steve Lefebvre, Karo Poirier, Gaston Lacroix et Pierre Parisien, et de la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Projet de loi 10 – Services santé dans notre région – Lettre au ministre

M.B. 2015-01-12-017

Considérant les demandes reçues de différentes municipalités du territoire, relativement au projet de loi 10 adopté par le gouvernement provincial;

Considérant que ce projet de loi fera en sorte, s'il est adopté, de vider les MRC de leurs instances décisionnelles locales en favorisant le niveau régional;

Considérant qu'il est primordial pour la survie de nos institutions locales de conserver nos instances décisionnelles locales;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'envoyer une lettre à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, lui demandant d'intervenir auprès de son collègue, monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux concernant le projet de loi 10 et d'en acheminer une copie à madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau et à monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Association Sauvetage Haute-Gatineau – Demande de contribution

M.B. 2015-01-12-018

Considérant la lettre déposée par le président de l'ASO demandant l'appui monétaire de la municipalité de Bouchette;

Considérant la nécessité d'avoir ce service sur le territoire des municipalités situées au centre et au nord de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de répondre favorablement à la demande d'appui monétaire et de verser la somme de 500\$ à l'ASO. Cette dépense sera imputée au poste « Dons, sécurité civile » (02-230-00-970).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Guide touristique 2015-2016 de la Vallée-de-la-Gatineau – Publicité

M.B. 2015-01-12-019

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adhérer encore cette année à l'offre de publicité dans le guide touristique officiel de la MRC, guide publié par Tourisme Vallée-de-la-Gatineau. Cette dépense au coût de 750\$ plus taxes pour une publicité d'une demi-page sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Accessibilité à la clinique médicale de Grand-Remous
- Chien errant

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2015-01-12-020

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière